

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Mars 2023

Délibération

N° 11

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni à la salle de délibérations de la mairie de Deshaies sous la présidence de Guy Losbar, président.

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Joël HILAIRE - Jacqueline LOLIA - Patricia ELUSUE - Ginette VEROIX - Ketty DELVER - Gilbert ROUYARD - Henri YACOU - Henri JOTHAM - Edmée MAURIELLO - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Jeanny MARC-MATHIASIN - Philippe DEZAC - Laura GUEPPOIS - Magalie SALIBUR

Procurations : Cynthia CHAPOULIE représentée par Ferdy LOUISY - David NEBOR représenté par Jacqueline LOLIA

Absents excusés : Christian JEAN-CHARLES - Benjamin GRACCHUS - Annick ABELA - Clara RIGAH - Ephrem GLORIEUX - Bruno FELICIANNE - Sylvie DAGONIA - Didier MARICEL - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE - Jocelyne UNIMON

Absents : Bernard ABDUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Augustin KANCEL

Secrétaire de séance : Yolande BOURGUIGNON

Votants : 26

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MODERNISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE PHASE 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts de la CANBT ;

**DELIBERATION
AFFICHEE le**

/ 2 AVR. 2023

Sainte-Rose
Le 30/03/2023

Vu le règlement de déchetterie ;

Vu le règlement de collecte ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Considérant que la CANBT compétente dans la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés a mis en place depuis tantôt la collecte sélective des emballages ménagers recyclables par le biais des Bornes d'Apports Volontaire mais aussi des bacs jaunes individuels collectés en porte à porte ;

Considérant que dans cette démarche, la CANBT est accompagnée et soutenue financièrement par l'éco-organisme CITEO agréé par l'Etat avec lequel la CANBT a signé une convention pour la période 2018-2022 et par le FEDER pour la première phase qui a pris en charge : le renouvellement des bacs jaunes sur les communes de Lamentin et Sainte Rose (opération qui débutera d'ici le mois d'avril) financé par le FEDER, le renouvellement de 30 BAV Aérienne Jaunes et 40 BAV Aériennes Vertes financé par le FEDER, le déploiement des bacs jaunes sur la commune de Goyave financé par CITEO, l'acquisition de 33 BAV Aérienne Jaunes et 227 BAV Aériennes Vertes pour la densification financée par CITEO ;

Considérant qu'au regard des nouveaux coûts et de la stratégie d'implantation à renouveler et densifier qui vise à redorer l'image des BAV en mettant en place des actions de communication, de la vidéosurveillance, et de l'aménagement paysager, il est nécessaire de compléter les financements ;

Considérant que c'est en ce sens que la CANBT a répondu à l'appel à projets du FEI avec la phase 2 de la modernisation de la collecte sélective qui comprend les actions suivantes :95 BAV Aériennes Jaunes, rendre attractif les points d'apports volontaires (PAV) en créant des espaces dédiés par la création de dalles pour limiter l'usure des BAV, la mise en place de nudges pour inciter au tri et limiter les dépôts aux pieds des BAV, l'aménagement paysager autour des PAV et installant de la vidéosurveillance pour dissuader les incivilités sur les zones sensibles ;

Considérant que les objectifs poursuivis sont d'augmenter la captation des déchets recyclables, d'augmenter l'attractivité des PAV, de diminuer le volume de la poubelle grise et diminuer les incivilités ;

Considérant que les résultats escomptés sont la mise en place de 95 BAV d'emballages légers et papiers réparti sur plusieurs PAV, collecter 16kg/hab/an d'emballages en 2026, collecter 7kg/hab/an de papiers en 2026, collecter 20kg/hab/an de verre en 2026 ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 24
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Nombre de voix pour : 26

ARTICLE 1 : D'autoriser la modernisation de la collecte sélective – Phase 2.

ARTICLE 2 : D'approuver le budget et le plan de financement prévisionnels de la modernisation de la collecte sélective comme suit :

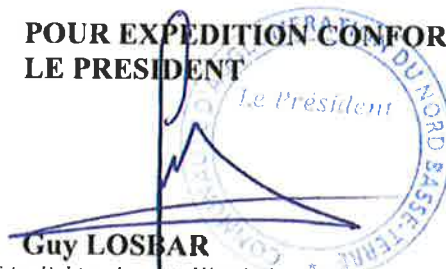
Plan de financement

INVESTISSEMENT HT		
ACQUISITION DE BAV		686 945
TRAVAUX/AMEAGEMENT		710 400
TOTAL		1 397 345
FINANCEMENT HT		
ETAT	80 %	1 117 876
CANBT	20 %	279 469
TOTAL	100%	1 397 345

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents afférents à la recherche de financement et à la contractualisation des subventions.

ARTICLE 4 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**

Le Président

Guy LOSBAR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugo – 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

CANBT - Conseil Communautaire n°2023/01 du 30/03/2023 – Délibération n°11 3

Accusé de réception en préfecture
971-2497 10062-20230411-CONS20230111-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023